



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°32/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	15
Pour	15
Contre	
Non participation au vote	

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept octobre à dix-sept heures,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Etaients présents : Messieurs Charles de COURSON, Jean-Marc ROZE, Yan MORAND, Patrice VALENTIN, Jean-Raymond EGON, Hubert ARROUART, Bernard DOUCET, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Alain HIRAULT, Jean-Michel POINTUD, Roland BOULARD, Laurent BURCKEL, Jean-Louis DEVAUX.

Et Madame Olivette BARRE.

OBJET : FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE – VOIX DELIBERATIVES DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°8/2014 du 14 février 2014 fixant le nombre des représentants au Comité Technique à 6 pour les représentants du personnel et à 6 pour les représentants de l'administration,

Considérant que la consultation des organisations syndicales pour le recueil de l'avis des représentants de l'administration est intervenue le 30 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'administration.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
20 OCT. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.